



Ville de
Kingersheim

337/2025

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 11 juin 2025

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande de l'entreprise PONTIGGIA en date du 10 juin 2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création d'un ralentisseur réalisé par l'entreprise PONTIGGIA, sise 8 rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de l'Industrie.

ARRETE

Article 1 – Le jeudi 19 juin 2025, l'entreprise PONTIGGIA est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du 12 rue de l'Industrie.

Article 2 – Pendant les travaux, de 8h00 à 18h00, la rue de l'industrie sera fermée à la circulation de tous véhicules à hauteur du n° 12 de ladite rue.

Article 3 – Des pré-signalisations seront mises en place :

- « Rue de l'Industrie barrée à hauteur du n° 12 » à l'intersection des rues de Pfastatt/Guebwiller.
- « Rue barrée à 300 mètres » à l'intersection des rues de l'Industrie/Pfastatt.
- « Rue barrée à 100 mètres » à l'intersection des rues de l'Industrie/Richwiller.

Article 4 – Durant ces travaux, une déviation sera mise en place :

- Dans le sens Nord-Sud, les véhicules devront emprunter la rue de Richwiller, le rond-point du Kaligone, la rue de Guebwiller puis la rue de Pfastatt.
- Dans le sens Sud-Nord, les véhicules devront emprunter la rue de Pfastatt, la rue de Guebwiller, le rond-point du Kaligone, puis la rue de Richwiller.



Arrêté municipal 337/2025 – page 2

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l’entreprise chargée des travaux.

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l’exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name 'Laurent Riche'. The signature is positioned below the printed name.